



Alcool à brûler 90°

Référence : 10304

COMBUSTIBLE : Réchauds, lampe à alcool. **DETACHANT** : Pour certaines taches sur textiles : stylo à bille, feutre, café, vin, fruits. Imbiber la tache d'alcool à 90% et frotter délicatement. Faire un essai préalable. **ENTRETIEN** : Des ivoires : utiliser une peau de chamois imbibée d'alcool. Des bronzes : laver à l'eau savonneuse mélangée à 50% d'alcool. **NETTOYANT** : Vitre, cristal, miroirs, claviers (piano, ordinateur). Frotter à l'alcool et lustrer au chiffon doux. Solution à 10% d'alcool dans l'eau : nettoie les vitres, les surfaces plastiques, le formica, les sols et murs. **PROTECTION** : Antigél pour lave glace. Ajouter 30% d'alcool à l'eau déminéralisée du réservoir. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Volume(s)
1 l. - 5 l. -

GROUPE NOTILIA
1284 Chemin du Mas de Sorbier
Z.I. de Grézan
30034 - NIMES CEDEX 1
Tél. : +33.4.66.02.16.16
Fax. : +33.4.66.26.90.09

Le contenu du site et ses éléments (textes, design, structure, images, vidéos, élément téléchargeable....) est la propriété du groupe Notilia et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon, au sens des articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Le groupe Notilia ne concède qu'une autorisation de visualisation de son contenu, à titre personnel et privé et dans la mesure où l'Utilisateur est le légitime Utilisateur final du Site Web, à l'exclusion de toute visualisation ou diffusion publique. L'autorisation de reproduction n'est concédée que sous forme numérique sur l'ordinateur de l'Utilisateur aux fins de visualisation des pages consultées par votre logiciel de navigation. L'impression papier est autorisée aux fins de copie privée à l'usage exclusif du copiste au sens de l'article L. 122-5 2° du Code de la Propriété Intellectuelle. Le groupe Notilia n'autorise qu'un usage strictement personnel des données, informations ou contenu auquel l'Utilisateur accède, limité à un enregistrement temporaire sur son ordinateur aux fins d'affichage sur un seul écran ainsi que la reproduction, en un unique exemplaire, pour copie de sauvegarde ou impression sur papier. Toute autre utilisation non expressément visée aux présentes n'est pas permise.